REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

PETIT - CANAL
Carrefour de l'Histoire

Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 26 janvier 2018

N° de la délibération : BM/HP/2018/01-01-04
Objet : Autorisation de travaux et de déboisement dans le cadre de la réhabilitation de la décharge de la Darse
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents :19
Délégations :05
Absents :05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20180126-BMHP2018010104-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 janvier 2018.

Etaient présents (19) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Ginette BANCO, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Délégations (05) :

Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

M. Dario KINDEUR avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN SOLE

Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER avait donné procuration à M. Rénalt SIOUMANDAN

Mme Jocelyne DELORD avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN

Absent excusé (1) : M. Gesner CYSIQUE

Absents non excusés (4) : M. Florent MITEL, M. Marc JASMIN, Mme Pâquerette JALEME, Mme Maxette RIBEMONT ép. ROSEMOND

Secrétaire de séance : Mme Ornella KINDEUR

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/HP/2018/01-01-04

AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE DEBOISEMENT DANS LE CARDE DE LA REHABILITATION DE LA DECHARGE DE LA DARSE

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier,

Considérant la nécessité de procéder au défrichement dans le cadre des travaux de réhabilitation de la décharge de la darse,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation de la décharge de la darse,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à :

1) **PROCEDER** à une demande d'autorisation :
   - des travaux liés à la réhabilitation de la décharge de la Darse, au nom de la commune de PETIT-CANAL.
   - de défrichement au nom de la commune de PETIT-CANAL

2) **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à ces demandes d'autorisation pour les travaux et le déboisement dans le cadre de la réhabilitation de la décharge de la Darse.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 26 janvier 2018

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (19) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, Mme Ginette BANCO, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Les représentés (05) : Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, M. Dario KINDEUR avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN SOLE, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER avait donné procuration à M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Jocelyne DELORD avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20180126-BMHP2018010104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2018

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

1-D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.

2-D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.